

AIDE AUX DEVOIRS

S'adresse aux enfants à partir du CE1

Horaires:

Les jours d'école
le lundi - mardi - jeudi - vendredi
de 16h00 à 17h30
(de 16h00 à 16h30 temps du goûter)

Le lieu:

Dans une classe de primaire

L'encadrement:

L'aide aux devoirs est assurée par 2 employées de la commune

Inscription obligatoire à chaque période

Dossier d'inscription :

- 1 fiche de renseignements et 1 calendrier
- à retirer auprès des animatrices, à la mairie ou à télécharger sur le site de la commune: www.neuvy-en-sullias.fr
- à redonner à la mairie

Les places sont limitées à 20 enfants (10 par adulte).

Tarif 2021
2.55€ la séance

Une facture sera faite par période.

En l'absence du dossier d'inscription, votre enfant ne pourra pas fréquenter le service de l'Aide aux Devoirs

AIDE AUX DEVOIRS

Coupon à retourner aux animatrices
Au plus tard le jeudi 9 septembre

Début du service le lundi 13 septembre

HORAIRES

16H00 à 17H30



Nom:.....

Prénom:.....

Classe:.....

TARIFS 2021 : 2.55€

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vend.

MAIRIE DE NEUVY EN SULLIAS
FICHE DE RENSEIGNEMENTS : AIDE AUX DEVOIRS

ANNÉE SCOLAIRE : 2021 - 2022

NOM :

Prénom :

Classe:

Nom et prénom des parents ou du responsable légal:

1 Tél:

2 Tél:

Personnes autorisées à prendre l'enfant à l'aide aux devoirs
(l'enfant ne pourra pas partir avec une personne non mentionnée)

Nom..... Tél:

Nom..... Tél:

Nom..... Tél:

A l'issue de l'aide aux devoirs, votre enfant (Cocher la bonne réponse):

- rentrera seul
- Ira à la garderie
- Sera récupéré par

☞ **Par mesure de sécurité, toute absence d'un enfant inscrit doit être signalée par écrit à l'animatrice ou dans le cahier de liaison.**

Merci de bien vouloir prévenir l'animatrice de l'aide aux devoirs en cas d'absence ou de changement.



D É P A R T E M E N T D U L O I R E T
ARRONDISSEMENT D'ORLÉANS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SULLY



RÈGLEMENT - ORGANISATION

(à conserver)

☞ Dès 16h00 les enfants se retrouvent sous le préau de la cour de primaire et ont un temps pour le goûter jusqu'à 16h30

☞ Les élèves inscrits ne pourront pas sortir avant 17h30, même si activités sportives. En cas d'absence des parents à 17h30, l'enfant sera conduit à la garderie.

☞ **Par mesure de sécurité, toute absence d'un enfant inscrit doit être signalée par écrit à l'animatrice ou dans le cahier de liaison.**

☞ Chacun est tenu de respecter le calme afin de permettre à tous de faire le maximum de travail.

☞ Le matériel rangé dans les casiers appartient aux enfants scolarisés dans cette classe et ne doit en aucun cas être utilisé ou dérangé.

☞ Lorsqu'un élève a terminé son travail, il pourra s'avancer pour le lendemain

☞ En cas d'absence de travail pour les jours suivants, les élèves auront la possibilité de lire ou pour les plus jeunes, de faire des coloriations.

☞ Chacun est tenu de respecter le silence afin de donner la possibilité à ceux qui n'ont pas terminé de finir leur travail.

☞ L'adulte responsable du groupe sera à disposition pour faire réviser les leçons, faire la lecture ou aider à la compréhension des exercices. Toutefois, des devoirs peuvent ne pas être terminés.

☞ Il n'y aura pas d'aide aux devoirs le jeudi et le vendredi précédant les petites vacances et la semaine avant les grandes vacances.

*Nous comptons sur vous pour lire à vos enfants
ce règlement, pour le bien-être de tous.*